

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE, Mme Carole SEREND, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Vincent VOILLEQUIN, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD représentée par Gérald MANCE, M. Mamadou DIALLO représenté par Mme Sandrine MIDAVAIN, Mme Séverine STAB représentée par M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Votants : 29
N° délibération : 2026-05-14

Date de la convocation : 18-05-2026
Date d'affichage de la convocation : 18-05-2026
Acte rendu exécutoire : 28-05-2026

RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE A L'OBTENTION DU LABEL « COMMUNES ET VILLES SPORTIVES
DU GRAND-EST »

Rapporteur : Danielle ROUSSARD

Exposé des motifs,

La ville a obtenu en 2021 le label « ville sportive du Grand-est » pour une durée de 5 ans. Le dossier venant à échéance en 2026 il convient, si la ville souhaite prolonger ce label, d'envoyer une nouvelle candidature avant le 26 juin 2026.

Considérant l'engagement constant de la Ville en faveur du développement des activités physiques et sportives,

Considérant la politique municipale visant à promouvoir la santé, le bien-être, l'inclusion sociale et l'attractivité du territoire à travers le sport,

Considérant la richesse du tissu associatif sportif local et la diversité des équipements mis à disposition des habitants,

Considérant l'intérêt de la ville au renouvellement du label « Communes et villes sportives du Grand-Est », permettant de valoriser les actions menées par la collectivité et de renforcer son rayonnement,

Considérant que ce label constitue un levier pour encourager la pratique sportive pour tous les publics, notamment les jeunes, les seniors et les personnes en situation de handicap,

Vu l'avis de la commission Enseignement/Vie Associative/Citoyenneté/Europe du 12 mai 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** : le renouvellement de la candidature de la Ville à l'obtention du label « communes et villes sportives du Grand-Est » pour la période 2026-2030.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à cette candidature



Le Maire,
Pascal LANDREAT